



Date d'exécution d'un jugement rendu par le jaf

Par **ctalire**, le **02/01/2009** à **00:49**

Le jaf a notifié, par décision contradictoire et en premier ressort, le 19 décembre dernier, qu'une pension alimentaire devait m'être versée pour les enfants en remplacement de ce qui était versé précédemment.

Est-ce que cette décision s'applique sur l'intégralité du mois ou seulement à partir du 19 ?
Merci de votre réponse.